

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	13
Présents	12
Représentés	01
Votants	13
Exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente, sous la
présidence de monsieur le maire : Jean-Yves URBAIN
Date de la convocation du conseil municipal : 20 janvier 2026
PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice,
LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel,
ITURRIA Bernard, BARNABAS Sébastien, FONTAINE
Virginie, LAIR Jean-Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine,
GIOUX Sylvain, MAURANGES Jean-Jacques,
REPRESENTES : LAVAL Patrick a donné pouvoir à COURTEIX
Michel
ABSENT :
EXCUSES : Aucun
SECRETAIRE DE SEANCE : LACHAUD Sylvie

DELIBERATION N° 2026-05 EN DATE DU 27 JANVIER 2026 PORTANT SUR : RYTHME SCOLAIRE

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Lachaud, 2° adjointe en charge des affaires
scolaires.

L'école de Bugeat fonctionne actuellement sur un rythme de 8 demi-journées soit 4
jours hebdomadaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi) suite à la délibération n° 2023-11 en date
du 23 février 2023 qui autorisait cette organisation à titre dérogatoire.

Cette dérogation arrive donc à échéance et il s'agit de renouveler cette demande.

Celle-ci sera faite sur les mêmes modalités horaires que précédemment et devra être
accompagnée par une délibération dans le même sens du Conseil d'Ecole.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander
le renouvellement de la dérogation à Monsieur le DASEN pour une semaine scolaire à 4
jours à la rentrée 2026.**

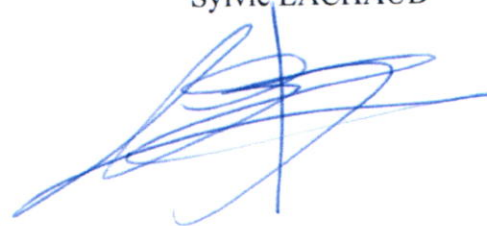
Fait à BUGEAT, le 04 février 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN



Le Maire,

Le Secrétaire,
Sylvie LACHAUD



-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours
Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens
accessible depuis le site: www.telerecours.fr.